

L’an deux mille vingt-cinq et le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme JEAN Amélie	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. KITAEFF Richard	M. ROUSSET André
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
Mme CRESP Delphine	Mme MARIANI-RENOUX Séverine	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	M. VOURET Eric
Mme FAURE Cécile	Mme NALLET Christine	
M. GERAULT Jean-Pierre	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme PIERI Julia



N° 2025-132

EAU & ASSAINISSEMENT – Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage (TTMO) entre LMV et le Conseil Départemental de Vaucluse relative aux travaux de raccordement de la STEP de Cavaillon Est/Les Taillades au réseau et de réfection de chaussée

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment l’article L 2422-12 ;
- Vu le code de la voirie routière et notamment l’article L 115-2 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le marché public n°21EAPI01 relatif à la maîtrise d’œuvre de la construction de la STEP de Cavaillon est/Les taillades ;
- Vu le marché public n° 24EATX01 relatif aux travaux de raccordement de la STEP de Cavaillon est/Les taillades au réseau ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 19 juin 2025.

LMV réalise actuellement les travaux de raccordement au réseau de la STEP de CAVAILLON EST-LES TAILLADES, sous la RD2.

En même temps que la construction de ce nouveau réseau de collecte pour desservir la nouvelle STEP, le Département de Vaucluse souhaite rénover la chaussée de la route départementale 2.

Dans le cadre de cette opération, le Département et LMV ont clairement manifesté leur volonté de réaliser une opération unique qui résulte de :

- La complémentarité des ouvrages ;
- L’existence de parties communes ;
- La répartition de la jouissance des biens.

Le plan de financement validé par le marché public n°24EATX01 des travaux se présente comme suit :

REPARTITION	MONTANT HT
CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE	2.767.856,10 €
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	380.780,00 €
SOIT UN TOTAL HT	3.148.636,10 €

L’objet de cette convention porte sur la désignation de LMV en qualité de maître d’ouvrage unique à titre temporaire et précise les modalités d’organisation et de mise en œuvre notamment financière de cette maîtrise d’ouvrage.

Il est donc nécessaire d’approuver une convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage avec mise à disposition du domaine public départemental et de déclassement avec le Département.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage avec le conseil départemental de Vaucluse relative aux travaux de raccordement de la STEP de Cavaillon est /Les Taillades au réseau et la réfection de la chaussée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Julia PIERI



Cavaillon, le 7 juillet 2025

Le Président,
Gérard DAUDET



